



RÈGLES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

SLALOM ET KAYAK CROSS

Saison 2024

Seniors

Préambule	2
Processus de sélection	3
Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France Senior (2024)	3
Etapes de sélection en Equipe de France	3
1° Temps d'identification national (TIN)	3
Accès au temps d'identification national	3
Déroulé	3
Modalités de sélection sur le temps d'identification national (TIN)	4
2° Temps d'identification International (TII)	4
Modalités de désignation des remplaçants	5
Publication des sélections	5
Dates prévisionnelles des échéances	6
Autres informations	6

Sélection de l'Équipe de France Senior 2024

Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront de constituer une Équipe de France (EQF) capable d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SLALOM et KAYAK CROSS, lors de chaque saison sportive internationale, à savoir :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale ;
- Permettre à la relève performante de connaître une expérience internationale au niveau senior.

La stratégie de préparation de la FFCK pour l'équipe de France sénior 2024 s'inscrit un contexte pour favoriser l'obtention de médailles aux Jeux olympiques avec la volonté de proposer aux autres athlètes français.e.s une possibilité de concourir à l'international sur les championnats d'Europe et les coupes du monde, afin de performer, poursuivre le contact international et préparer les Jeux olympiques de Los Angeles.

Ces règles de sélection de l'équipe de France senior 2024 signent ainsi l'entrée dans l'olympiade 2028.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présente un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concerné.e.s de :

- Être licencié.e.s à la FFCK ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2024 et ses annexes¹ ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Être éligible pour obtenir un quota olympique (notamment posséder un passeport français) ;
- Avoir un passeport avec une date de validité de plus de 6 mois suivant la dernière échéance internationale de l'année.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas notamment où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir

Processus de sélection

La chaîne de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection² ;
2. Étude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection ;
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)³ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du Collectif France et des Équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France Senior (2024)

En Slalom (K1H, C1H, K1D, C1D), de 0 à 3 athlètes par épreuve seront sélectionné.e.s.

En Kayak Cross (MK1, FK1), de 0 à 4 athlètes par épreuve seront sélectionné.e.s et de 0 à 3 athlètes aux Championnats d'Europe et la compétition de qualification mondiale de Prague (TQO).

Étapes de sélection en Équipe de France

La sélection définitive de l'Équipe de France Senior s'effectue en 2 temps définis ci-après :

- Temps d'identification national (TIN) ;
 - Pour le championnat d'Europe, les étapes de coupes du monde 1, 2 et 3 (bloc 1 de compétitions internationales).
- Temps d'identification international (TII).
 - Pour les étapes de coupes du monde 4 et 5 (bloc 2 de compétitions internationales).

1° Temps d'identification national (TIN)

Le temps d'identification national permettra de proposer une sélection pour le bloc 1 de la saison internationale comprenant le championnat d'Europe, les étapes de coupes du monde n°1, 2 et 3.

Accès au temps d'identification national

L'ensemble des athlètes en Nationale 1 (N1) peut participer au TIN pour les courses de slalom et de Kayak Cross, sous réserve notamment du respect de la convention individuelle du sportif de haut niveau et ses obligations.

Déroulé

Ce temps d'identification national se déroulera pendant la N1 de Vaires-sur-Marne qui se déroulera sur la période du 30 mars au 1^{er} avril 2024.

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

³ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

Ce temps d'identification sera composé :

- De deux manches de N1 de slalom constitué chacune d'une phase de qualification et d'une phase de finale ;
- D'une course de Kayak Cross.

Les informations sur les modalités de course seront précisées dans le bulletin officiel présentant la N1 de Vaires-sur-Marne 2024.

Modalités de sélection sur le temps d'identification national (TIN)

Le Directeur de la Performance proposera une sélection au Comité de sélection afin de répondre aux objectifs de l'équipe de France. Pour rappel de ce qui figure dans le préambule :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale ;
- Permettre à la relève performante de connaître une expérience internationale au niveau senior.

Dans le contexte de favoriser l'obtention de médailles aux Jeux olympiques, rappelé en préambule, les 4 athlètes déjà sélectionnés aux Jeux Olympiques (Titouan Castryck, Nicolas Gestin, Camille Prigent et Marjorie Delassus) sont proposés à la sélection pour les compétitions internationales du premier bloc dans le cadre de leur préparation, quels que soient les résultats des courses du TIN.

Pour les autres places disponibles pour chaque épreuve internationale, il sera observé sur chacune des courses identifiées :

- La capacité à gagner,
- La distance à la victoire.

Dans le cadre spécifique de la sélection pour l'équipe kayak Cross, seront pris en compte :

- Les résultats internationaux 2023 sur le championnat du monde et les coupes du monde. Dans ce cadre, au regard des résultats obtenus en 2023, Boris Neveu est d'ores et déjà sélectionné sur le bloc 1 de compétitions internationales.
- L'observation des performances au TIN.

2° Temps d'identification International (TII)

Le temps d'identification international permettra de proposer une sélection pour le bloc 2 de la saison internationale comprenant les étapes de coupe du monde n°4 et 5.

L'Equipe de France Olympique est automatiquement identifiée pour la participation aux coupes du monde 4 et 5. Ce choix sera à finaliser à la suite des Jeux Olympiques.

Le temps d'identification international concerne :

- Les athlètes sélectionnés en équipe de France Senior pour le bloc 1 de la saison internationale.
- Les athlètes sélectionnés en équipe de France Relève (U18 / U23).

Il conduira à analyser l'aptitude à atteindre les objectifs préalablement établis, démontrés sur les compétitions suivantes :

- Le championnat d'Europe Senior,
- Les étapes de coupes du monde 1, 2 et 3
- Le championnat d'Europe U18 et U23
- Le championnat du monde U18 et U23

Le Directeur de la Performance proposera une sélection au Comité de sélection afin de répondre aux objectifs de l'équipe de France. Pour rappel de ce qui figure dans le préambule :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale ;
- Permettre à la relève performante de connaître une expérience internationale au niveau senior.

Sur chacune des courses identifiées sera observé :

- La capacité à gagner
- La distance à la victoire

Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un.e athlète sélectionné.e en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçant.e.s se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme, ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2028-2032).

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le TIN de Vaires sur Marne (mars 2024) auront lieu la semaine du 1^{er} au 7 avril 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection pour le premier bloc de compétition internationales

Le GSOP et le comité de sélection suivant le TQO de Prague auront lieu la semaine du 17 au 22 juin 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection Olympique.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le premier bloc de compétition international et les compétitions internationales relève auront lieu la semaine du 19 au 25 août 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection pour les coupes du monde 4 et 5.

Avant publication officielle des sélections, une réunion en visio conférence de l'ensemble des sportifs du collectif France sera organisée afin de leur annonce en première intention.

Dates prévisionnelles des échéances

Bloc 1 :

Championnat d'Europe : du 15 au 19 mai 2024 à Tacen

Coupe du Monde 1 : du 30 mai au 2 juin 2024 à Augsburg

Coupe du Monde 2 : du 6 au 9 juin 2024 à Prague (Incluant le TQO de Kayak Cross)

Coupe du Monde 3 : du 13 au 16 juin 2024 à Krakow

Bloc 2 :

Coupe du Monde 4 : du 12 au 15 septembre à Ivrea

Coupe du Monde 5 : du 19 au 22 septembre à La Seu d'Urgell

Autres informations

Les résultats internationaux de la saison 2024 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2025.